

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 06 mars 2017

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM. DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph.

Membres absents : RATZEL Denis (procuration à WEISS Joseph), WEISSBECKER Jean-Pierre (procuration à DUDT Lysiane).

--- 0000000 ---

DCM 2017-004 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017.

DCM 2017-005 Convention de mise à disposition d'équipement – club-house

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en accord avec l'Association Etoile Sportive de Morsbronn-les-Bains, une convention de mise à disposition d'équipement (ci-joint) concernant le club-house sis route de Haguenau 67360 DURRENBACH a été mise en place.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'équipement entre la commune et l'ESM.

DCM 2017-006 Attribution d'une subvention à une association extérieure

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention de l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM) sise à Strasbourg. Elle précise que cette association est reconnue d'utilité publique et s'occupe actuellement d'un enfant ressortissant de la localité.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'ARAHM.

DCM 2017-007 Attribution de subvention à CARITAS

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention pour l'association CARITAS. Elle informe que sur la commune de Morsbronn-les-Bains, l'association a aidé 12 personnes pour un montant de 708.25 € avec 18 passages à la boutique alimentaire.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 250 €.

DCM 2017-008 Budget principal – Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM 2017-009 Budget principal – Compte administratif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif 2016,

Madame Lysianne DUDT, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	107 116.48 €	302 082.70 €	409 199.18 €
Recettes	298 245.83 €	396 555.85 €	694 801.68 €
Résultat de l'exercice	191 129.35 € (excédent)	94 473.15 € (excédent)	285 602.50 € (excédent)
Résultats antérieurs reportés	- 270 770.17 €	398 256.87 €	127 486.70 €
Résultat de clôture de Morsbronn	- 79 640.82 € (déficit)	221 959.85 € (excédent)	142 319.03 € (excédent)

DCM 2017-010 Budget principal – Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

- Investissement :

Déficit cumulé : 79 640.82 €
 Solde des restes à réaliser : 46 099.30 €
 Besoin de financement de la SI : 125 740.12 €

- Fonctionnement :

Excédent cumulé : 221 959.85 €

Proposition d'affectation :

- Affectation en réserves (compte 1068) : 125 740.12 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 96 219.73 €

DCM 2017-011 Lotissement des Jardins – Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM 2017-012 Lotissement des Jardins – Compte administratif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif 2016,

Madame Lysianne DUDT, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER, et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE	
Dépenses	0,00	0,00	0,00	
Recettes	0,00	0,00	0,00	
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	
Résultats antérieurs reportés	-831,21 (déficit)	0,00	- 831,21 (déficit)	

Résultat de clôture	- 831,21 (déficit)	0,00	- 831,21 (déficit)	
---------------------	-----------------------	------	-----------------------	--

DCM 2017-013 Travaux cimetière : réfection des murs en grès – demande de subvention

Par délibération du 8 juin 2016, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de réfection des murs en grès du cimetière communal.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, Mme le Maire explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de faire des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

DCM 2017-014 Travaux d'accessibilité vers la salle polyvalente avec emplacements PMR

Suite à une réunion de commission travaux, Mme le Maire soumet à l'assemblée l'aménagement de l'accès vers la salle polyvalente. Elle explique qu'il est important d'y mettre un point lumineux pour sécuriser l'accès lors de rencontres sportives et autres manifestations. Madame le Maire rappelle également l'obligation de création de places de stationnement permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Réfection du chemin d'accès
- Création de deux emplacements de stationnement pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'un éclairage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions.

DCM 2017-015 Mise en sécurité des abords de l'école

Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre des mesures pour sécuriser les abords de l'école.

Madame le Maire rappelle qu'une zone 30 a été créée dans le but de faire ralentir la circulation. Constatant que cela n'est pas suffisant, elle propose l'achat d'un cinémomètre et la mise en place de coussins berlinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet proposé par le Maire,
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions.

Divers :

- Présentation du rapport annuel 20156 du SIAEP
- Thermalisme : visite avec le département des thermes de Nierderbronn-les-Bain et Morsbronn-les-Bains le 27/02/2017

- ~ Projet Valvital – acquisition des terrains : réunion le 05/04/2017 avec l'EPF, la communauté de communes, les agriculteurs et la SAFER
- ~ Les travaux chemin Piétonnier RD 27 débuteront le 27/03/17
- ~ Nettoyage de printemps le 25/03/17
- ~ Invitation 4 L Trophy le 24/03/17 à partir de 18h30
- ~ Travaux lavoir
- ~ Label station verte
- ~ Planning élections
- ~ Aménagement paysager : modifications pour cette année